

Crise de la représentation de la communauté politique dans le discours constitutionnel canadien

Jacques Beauchemin and Victor Armony

Number 28, 1997

Feu la société globale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002530ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002530ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beauchemin, J. & Armony, V. (1997). Crise de la représentation de la communauté politique dans le discours constitutionnel canadien. *Cahiers de recherche sociologique*, (28), 125–147. <https://doi.org/10.7202/1002530ar>

Article abstract

This paper deals with the problem of constructing a Canadian identity upon which a representation of the social totality could be based. By means of a discursive analysis of Parliamentary speeches made before and after the 1995 Quebec sovereignty referendum, the authors draw out the different modes of representing the political body: whereas the Quebec government's discourse promotes the idea of a self-determining community, the federalist discourse is based on the notion of a fragmentary society. A resolution to the constitutional crisis seems unlikely within the terms of the current debate; above and beyond the political interests of the respective protagonists, there are two incommensurable views of the collectivity.

Crise de la représentation de la communauté politique dans le discours constitutionnel canadien

Jacques BEAUCHEMIN et Victor ARMONY

Le débat politique et constitutionnel canadien se trouve dans l'impasse en raison du différend concernant la manière même de poser «l'être-ensemble» de la société canadienne. L'omniprésente opposition entre droits individuels et droits collectifs à partir de laquelle se départagent les positions respectives des fédéralistes et des souverainistes québécois ne constitue à cet égard que le sommet de l'iceberg. Dans les pages qui suivent, nous proposons l'hypothèse selon laquelle cette dynamique d'affrontement excède largement le cadre du contentieux constitutionnel en tant que tel et renvoie plus fondamentalement aux contradictions quant à la manière de penser la société comme totalité. En effet, nous nous penchons sur la crise de la représentation nationale au Canada non seulement du point de vue de la dispute concernant le statut du Québec au sein de la fédération, mais en cherchant à mettre en lumière ceci de plus fondamental que la réconciliation (dans la reconnaissance du «bi» ou du «post» nationalisme, par exemple) est fort improbable. Nous avançons que, dans les termes du débat actuel, s'opposent, au-delà des intérêts politiques des divers protagonistes, d'irréconciliables représentations de ce que constitue une communauté nationale. Dans une telle perspective, nous tentons d'apporter une base empirique — certes très modeste — à l'interprétation selon laquelle le conflit identitaire canadien s'articule directement à la façon dont les acteurs conçoivent le sens de la vie collective.

1 Transformations du cadre sociétal et crise de la représentation politique: le cas canadien

Les sociétés capitalistes avancées sont, depuis une ou deux décennies, le théâtre de profondes mutations. Sur le plan empirique, ces transformations sont repérables à un certain nombre de bouleversements touchant tant la régulation économique que la régulation

politique, pour ne rien dire de la crise culturelle (perte de sens, incivilité et individualisme exacerbé) qui les traverse tout aussi manifestement.

Il faut d'abord insister sur les conséquences majeures liées à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la mondialisation du capitalisme. Les sociétés développées franchiraient en effet la dernière sous-phase descendante du cycle Kondratieff (cycle d'innovations technologiques et politiques) amorcée autour de 1967-1973, au terme de laquelle (vers la fin de la décennie), on assistera probablement, selon Immanuel Wallerstein, à une nouvelle phase d'expansion de l'économie mondiale accompagnée d'une polarisation accrue sur l'axe Nord-Sud¹. Michel Beaud prétend ainsi que la crise actuelle marque la fin de la période dominée par le capitalisme industriel, tel qu'il s'est constitué au XIXe siècle et développé au XXe sur la base du taylorisme, et annonce la transition à la troisième grande période de l'histoire du capitalisme².

Sur le plan politique, la crise se manifeste à travers la déliquescence de l'État en tant que centre de la régulation des rapports sociaux. Elle s'exprime dans l'écroulement des illusions concernant l'efficacité de l'État interventionniste, mais aussi par un certain désenchantement à l'égard de l'idéal de la participation politique démocratique³. De fait, l'ouverture des marchés et l'intégration de vastes espaces commerciaux et financiers favorise le décalage de plus en plus marqué entre l'espace politique et l'espace économique, ce dernier imposant sa logique sur les valeurs proprement politiques⁴. Par ailleurs, le démantèlement des régimes soviétiques (ainsi que d'autres autoritarismes et collectivismes) et la fin de la guerre froide ont sonné la victoire de l'État de droit sur les «idéocraties» étatiques de gauche et de droite⁵, mais ont suscité en même temps la résurgence des nationalismes et des conflits ethniques. Ces deux tendances conjuguées contribuent alors à l'approfondissement de la crise des grandes identités économique-politiques (citoyenneté, classe sociale, etc.), ainsi qu'à l'érosion des principes d'appartenance collective à la faveur de laquelle semblent se réarticuler des identités «primaires, cimentées ou archaïques»⁶. Ces transformations

¹ I. Wallerstein, «After progress in the South: Khomeini, Saddam or migration?», *New Perspectives Quarterly*, vol. 10, no 3, 1993, p. 25-26.

² M. Beaud, *Histoire du capitalisme: de 1500 à nos jours*, Paris, Seuil, 1981, 357 p.

³ J.-M. Vincent, «L'État en crise», dans N. Poulantzas (dir.), *La crise de l'État*, Paris, PUF, 1976, p. 89-101.

⁴ D. Schnapper, *La communauté des citoyens: sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, 228 p.

⁵ Voir, par exemple, G. López et M. Stohl, *Liberalization and Redemocratization in Latin America*, New York, Greenwood Press, 1987, 273 p.; E. Gellner, «Perestroika observed», *Government and Opposition*, vol. 25, no 1, 1990, p. 3-15.

⁶ R. Robin, «Sortir de l'ethnicité», dans J.-M. Lacroix et F. Caccia (dir.), *Métamorphoses d'une utopie*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1992, p. 25-41.

affectent bien sûr le cadre sociétal tout entier, mais aussi, de manière plus immédiate, la représentation du corps politique et de la souveraineté (populaire, comme principe de légitimité de l'ordre social, et nationale, comme principe d'autonomie de la communauté).

Ces tendances lourdes, à l'œuvre dans toutes les sociétés modernes, se répercutent avec acuité au Canada en raison de la singularité de son expérience sociohistorique. D'une part, la très grande force d'attraction exercée par les États-Unis a toujours représenté une menace pour lui sur les plans économique et culturel⁷. Les inquiétudes nombreuses soulevées par son adhésion à l'ALENA témoignent éloquemment de la dépendance économique dans laquelle se trouve le Canada vis-à-vis de son voisin et de l'insécurité identitaire que suscite l'hégémonie grandissante de la culture américaine. La formulation d'un discours identitaire proprement canadien a toujours été confrontée à ces forces excentriques qui se manifestent d'ailleurs dans l'inquiétude de certains intellectuels quant au devenir culturel d'un Canada éventuellement privé de la digue identitaire que représente le Québec⁸. Il n'est nul besoin d'insister sur le fait que la continentalisation croissante de l'économie n'est pas de nature à calmer ces inquiétudes quant à l'intégrité identitaire canadienne.

Sur le plan intérieur, d'autre part, la société canadienne fait systématiquement face à un ensemble de revendications particularistes qui, de diverses manières, remettent en question l'universalisme classique, caractéristique de l'idéologie libérale de la citoyenneté⁹. Comme le signale Charles Taylor, «on n'a jamais donné jusqu'à présent de définition de l'identité nationale canadienne qui ait suscité l'adhésion de tous¹⁰». En effet, le Canada n'a pas été formé sur la base d'un ensemble unique et cohérent de valeurs politiques nationales et ne constitue pas une communauté politique solidement intégrée, de telle manière que la société canadienne s'est surtout reproduite sur la base de la reconnaissance de sa diversité¹¹. Il n'est pas surprenant que, dans ce

⁷ G. Laxer, *Open for Business: The Roots of Foreign Ownership in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1989, 247 p.

⁸ Ph. Resnick, *Toward a Canada-Quebec Union*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991, 119 p.

⁹ G. Bourque, J. Duchastel et V. Armony, «De l'universalisme au particularisme», dans J. Boulad-Ayoub, B. Melkevik et P. Robert (dir.), *L'amour des lois: la crise de la loi moderne dans les sociétés démocratiques*, Québec et Paris, PUL et L'Harmattan, 1996, p. 233-255. G. Bourque et J. Beauchemin, «La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique», *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, no 2, 1994, p. 35-55.

¹⁰ C. Taylor, *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, 1992, 150 p.

¹¹ À la notable exception de la reconnaissance politique de la nation québécoise. Voir J. D. Whyte, «The future of Canada's constitutional reform process», dans D. E. Smith,

contexte, la politique canadienne soit largement dominée par ce que l'on peut appeler la question de la forme du régime ou, si l'on préfère, la crise permanente du fédéralisme canadien. Soumis aux tendances centrifuges qui lui sont inhérentes (le particularisme québécois, les régionalismes, la question autochtone et le multiculturalisme), le Canada n'a jamais pu cristalliser la représentation d'un «être national» qui puisse fonder une distribution consensuelle des droits et des pouvoirs entre les divers acteurs individuels et collectifs.

Dans un ouvrage récent, Gilles Bourque et Jules Duchastel ont montré de quelle façon une identité nationale canadienne fondée sur la reconnaissance du droit à la différence se construit progressivement à partir des années quarante dans le contexte du passage à l'État-providence¹². Faisant une analyse systématique et extensive des débats constitutionnels entre 1941 et 1992 — des débats qui portent sur la forme du régime fédéral et sur les modalités de la régulation politique des rapports sociaux —, ils décrivent l'émergence d'un «nationalisme stato-civique» qui s'appuie essentiellement sur le partage d'un ensemble de valeurs dont les pôles principaux sont formés par les idées de *droit* et d'*identité*. À l'instar de Taylor, Bourque et Duchastel partent du constat que la référence identitaire au Canada n'a jamais pu se fonder sur l'affirmation d'une véritable communauté politique nationale, écartelée au point de départ et jusqu'aux années trente entre le primat de l'allégeance britannique à la «race anglo-saxonne et protestante» et le repli de «la race canadienne-française et catholique». Les auteurs de *L'identité fragmentée* montrent de quelle manière se sont ensuite mis en place, à la faveur de la montée du providentialisme, d'une part, un «nationalisme stato-civique» aux dimensions pancanadiennes et, d'autre part, un «nationalisme politico-culturaliste» centré sur l'espace du Québec. Leur thèse centrale réside en ceci que le «nationalisme stato-civique» canadien ne parvient pas à produire la représentation d'une communauté politique pleinement constituée, même en dehors du Québec:

[...] en l'absence d'une reconnaissance de la *nation* (canadienne) véritablement opérante et du *peuple* (canadien) qui s'affirmerait comme un principe de regroupement des acteurs, le discours constitutionnel s'acharne

P. MacKinnon et J. C. Courtney (dir.), *After Meech Lake: Lessons for the Future*, Saskatoon, Fifth House, p. 237-249.

¹² G. Bourque et J. Duchastel, avec la collaboration de V. Armony, *L'identité fragmentée: nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides, 1996, 375 p.

dans la quête d'une commune référence qui deviendra la célébration des particularismes¹³.

Dans cette perspective, l'unité ne résulte que du pénible amalgame de la diversité des citoyens et de la multiplicité des groupes d'ayants droit (la collectivité francophone en étant un parmi tous les autres). Cette forme d'identité nationale ne se fonderait donc que sur la reconnaissance d'une «altérité multiforme», certes nécessairement située en un lieu (le pays), mais largement ouverte au foisonnement des multiples particularismes. Jocelyn Létourneau situe pour sa part cette fragmentation de la citoyenneté dans la mouvance de ce qu'il appelle le postkeynésianisme¹⁴. Insistant sur les mutations du rapport au politique au sein de l'État postkeynésien, il observe avec justesse la propension toute contemporaine du citoyen à désertier les lieux centraux du pouvoir et à investir, sous l'étendard de la décentralisation, les «ordres inférieurs» de gouvernement de manière à se réapproprier certains espaces de décision. Cette tendance renvoie plus fondamentalement au relatif effacement de la figure du «citoyen universel» tel que l'avait fait émerger l'État-providence. En solidarisant les citoyens dans le cadre d'une représentation de la justice sociale, la régulation providentialiste parvenait à circonscrire une appartenance commune et, jusqu'à un certain point, à susciter la représentation d'un destin social partagé.

Or nous savons du haut de l'histoire que ce projet s'est dévoyé, et cela pour deux raisons. D'un côté, la mise en œuvre technocratique du projet providentialiste a eu pour effet d'effacer derrière elle la portée véritable des valeurs d'égalité et de justice sociale qui n'ont plus été alors ressenties que comme les fondements idéologiques d'une régulation fonctionnant à la redistribution de la richesse sociale¹⁵. Par ailleurs, l'État-providence, en institutionnalisant le principe du droit social, s'ouvrait aux innombrables revendications particularistes d'autant de groupes réclamant pour eux les avantages (économiques, politiques et identitaires) d'une telle reconnaissance¹⁶. La crise de l'État-providence débouchera alors sur la déliquescence de la représentation universaliste de la citoyenneté et laissera place à la prolifération de groupes d'ayants droit ne se définissant plus par rapport à l'État que dans la relation instrumentale de la revendication corporatiste de droits. Jocelyn Létourneau peut alors écrire que l'État-nation (dans sa forme providentialiste) est en proie à l'explosion de la «multipolarité

¹³ *Ibid.*, p. 301.

¹⁴ J. Létourneau, *Les années sans guide. Le Canada à l'ère de l'économie migrante*, Montréal, Boréal, 1996, 302 p.

¹⁵ J. Habermas, *Écrits politiques*, Paris, Cerf, 1990, 263 p.

¹⁶ C. Offe, *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, The MIT Press, 1984, 310 p.

de la société civile¹⁷». L'atomisation de la citoyenneté providentialiste n'est évidemment pas propre au Canada, frappant en fait toutes les sociétés capitalistes postkeynésiennes, pour reprendre la notion proposée par Létourneau. Michel Wieviorka, se penchant plus spécifiquement sur le cas français, observe de manière assez semblable à celle de Létourneau et de Bourque et Duchastel que le néolibéralisme triomphant et le pullulement des particularismes identitaires engendrent la prolifération des tribalismes¹⁸.

Si, donc, le développement des particularismes semble fatalement accompagner les avancées d'un néolibéralisme mondialisant alors que s'étirole une régulation politique organisée centralement dans le cadre de l'État-nation, et qu'en cela il constitue, en quelque sorte, la nouvelle donne des sociétés capitalistes, force est de constater que l'explosion des particularismes a au Canada des effets plus corrosifs qu'ailleurs. La dualité nationale de la société canadienne démultiplie, en effet, cette tendance à la fragmentation en raison justement de la faiblesse de l'imaginaire national canadien: «Là où rien, nulle part, ne paraît homogène, l'*unicité* doit être recherchée et trouvée dans le spécifique et la différence¹⁹.» C'est dans ce cadre que la tendance actuelle à la «judiciarisation» des rapports sociaux (c'est-à-dire le primat de la procédure et du tribunal sur le débat public et l'action législative) infiltre la dynamique constitutionnelle à tel point que celle-ci devient un facteur central dans ce que Bourque et Duchastel appellent la «fragmentation de la société».

En revanche, la conception «politico-culturaliste» québécoise renvoie à l'État et au territoire du Québec en ce qu'elle pose l'existence d'une communauté nationale distincte par sa culture commune. Bourque et Duchastel parlent, en ce sens, d'un «nationalisme culturaliste» qui vise l'intégration de tous les citoyens québécois à la culture francophone. À ce titre, ces auteurs tiennent à distinguer le «culturalisme» du nouveau nationalisme québécois de l'ethnicisme lié jusque-là à la défense de la «race canadienne-française et catholique». Ce «culturalisme», dans l'espace discursif identitaire canadien, produira un conflit ouvert d'intégration de la citoyenneté. D'une part, le «nationalisme stato-civique» canadien voudra intégrer l'entièreté des citoyens en reconnaissant, parmi d'autres particularismes, les traits culturels des citoyens de langue française. D'autre part, le nationalisme culturel québécois favorisera l'insertion de l'ensemble des citoyens du Québec au sein d'une culture francophone commune. Bref, si le

¹⁷ J. Létourneau, *ouvr. cité*, p. 186.

¹⁸ M. Wieviorka, *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996, p. 48-52.

¹⁹ G. Bourque et J. Duchastel, avec la collaboration de V. Armony, *ouvr. cité*, p. 130.

«nationalisme stato-civique» canadien est centré sur la citoyenneté, le «nationalisme politico-culturaliste» québécois apparaît, en contraste, comme étant axé sur la notion de communauté.

Comme tout nationalisme civique hégémonique, la référence identitaire canadienne privilégie une citoyenneté intégrative, universaliste ou particulariste. Du seul fait qu'il s'agisse d'un nationalisme minoritaire, le discours québécois affirmera d'abord la spécificité culturelle, l'existence d'une nation distincte²⁰.

Or les traits respectivement «stato-civiques» et «politico-culturalistes» de ces deux nationalismes ne peuvent être éclairés que dans leurs rapports avec un espace discursif commun: l'un fait valoir la communauté d'État face à un contre-nationalisme; l'autre ne peut se déployer sans l'affirmation de la spécificité d'une culture; l'un est civique parce qu'il peut promouvoir une intégration aux dimensions panétatiques; l'autre est «politico-culturaliste» parce qu'il n'a désormais de sens que par rapport à une province et à son territoire. L'hypothèse que nous soumettons à l'analyse consiste en ceci que l'opposition entre le «nationalisme stato-civique» canadien et le «nationalisme politico-culturaliste» québécois reflète la contradiction entre deux modes de représentation de la communauté politique, cela au point où le dialogue se trouve en porte-à-faux et n'augure en rien la réconciliation que certains continuent d'espérer.

Au-delà de l'analyse du discours des protagonistes sur la question du Québec au moment de la tenue du référendum de 1995, nous nous sommes donné pour objectif d'amorcer une réflexion sur le problème de la construction d'un principe d'intégration collective en l'absence de ce que Hannah Arendt a désigné par la notion de «monde commun». Dans cette perspective, le problème canadien ne renverrait pas seulement à la question de la reconnaissance politique du Québec et à l'attribution de compétences qui lui serait conséquente, mais bien plus fondamentalement à la définition d'un univers commun de représentations qui puisse ancrer le débat sur la forme du régime dans un «contenu» téléologique partagé.

2 Qu'est-ce qu'une communauté politique nationale?

Sur le plan formel, la communauté politique nationale renvoie au regroupement des citoyens au sein de la nation sous l'égide de l'État. Dominique Schnapper rappelle que la nation est alors une forme particulière d'unité politique dont la souveraineté s'exerce à l'intérieur

²⁰ G. Bourque et J. Duchastel, avec la collaboration de V. Armony, *ouvr. cité*, p. 98-99.

pour intégrer les populations qu'elle inclut et à l'extérieur, pour s'affirmer comme sujet historique et singulier²¹. Plus précisément, la communauté nationale réunit des individus de provenances diverses (ethniques, sociales et économiques) en une «communauté de citoyens». L'État est ainsi l'instrument de la nation: il se matérialise dans un ensemble d'institutions qui assurent la cohésion interne et qui structurent l'action extérieure (dont la défense nationale). Il trouve son principe de légitimité dans la souveraineté populaire qu'il est censé incarner et, en cela, il est l'expression objective de l'identité collective devenue politique²².

À partir de là, une communauté politique spécifique peut être superficiellement décrite en fonction, par exemple, du type de rapports de pouvoir qu'elle institue, des conflits de compétences que ces rapports recèlent ou activent, ou encore des processus constitutionnels de régulation des pouvoirs. Nous avons saisi cette dimension sous la notion de «forme de régime». Une telle description laisse toutefois dans l'ombre la dimension la plus importante de la production de la communauté politique. Il importe en effet de souligner que cette dernière ne peut véritablement réaliser son unité que dans le sentiment d'une appartenance à un monde commun, lequel est lié à la question de l'organisation politico-institutionnelle et relève de ce qui constitue la communauté comme histoire et aventure communes. Comme le dit Anthony Smith:

Only nationalism can secure the assent of the governed to the territorial units to which they have been assigned, through a sense of collective identification with historic culture-communities in their "homelands"²³.

Dans des pages mémorables, Hannah Arendt a montré que les sociétés humaines se représentent leur existence dans le lieu à la fois symbolique et matériel d'un «monde commun²⁴». Celui-ci est à la fois la représentation des origines, du temps présent et d'une histoire à faire. On peut alors évoquer la nécessité du lieu sociohistorique d'une rencontre à l'intérieur duquel toute discussion sur les orientations normatives de la Cité s'inscriront. Le monde commun arendtien consiste donc en ce référent sociétal absolument nécessaire à l'affirmation de la société comme projet et s'érigeant comme horizon de la pratique et de résolution des conflits. Le concept de référence identitaire, au niveau macrosociologique, renvoie ainsi à la capacité

²¹ D. Schnapper, ouvr. cité, p. 28

²² *Ibid.*, p. 36.

²³ A. Smith, *Nations and Nationalism in a Global Era*, Cambridge, Polity Press, 1995, p. 154.

²⁴ H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961, 368 p.

pour la société de se représenter comme totalité signifiante. Faire société ne suppose pas alors le nivellement des intérêts pas plus que le monolithisme idéologique, mais exige en revanche le partage d'un sens de la continuité et plus encore la présence agissante d'une semblable représentation du lien social, du monde commun.

Or il nous semble que le problème politique qui traverse la dynamique sociale canadienne réside justement dans une divergence essentielle quant à la nature de ce lien. En d'autres termes, les citoyens de ce pays sont incapables de se représenter leur «monde commun», celui au sein duquel leurs différences et leurs conflits pointeraient vers leur solution du seul fait d'une entente sur le fondement du lien qui les unit. Ce qui sabote alors au plus profond de la dynamique identitaire canadienne toute velléité de réconciliation nationale, ce n'est pas tant la question du Québec, mais le fait que le dialogue qui tente de s'établir ne se noue pas sur l'horizon d'une représentation partagée de la communauté politique. Il nous semble apercevoir assez clairement les signes de ce divorce dans le discours constitutionnel.

L'analyse que nous développons dans les pages qui suivent se veut une exploration de cette problématique. Nous avons la conviction que les interprétations générales concernant la marche des sociétés modernes doivent donner lieu à des études de portée empirique qui puissent les valider et les enrichir. Bien que ce que nous présentons ici ne constitue qu'une démarche préliminaire, nous croyons que les quelques résultats que nous avons obtenus permettent déjà d'entrevoir les mécanismes concrets par lesquels se construisent et se déploient deux représentations divergentes de la société comme projet collectif. Notre objectif est, bref, de contribuer au champ des recherches qui visent à mettre au jour les «catégories de pensée» qui sous-tendent les discours gouvernementaux. Si ces derniers nous paraissent souvent triviaux, voire vides, il faut comprendre que c'est justement à travers eux que les divers paliers de l'État légitiment, normalisent et naturalisent leurs interventions.

3 Le corpus

Nous nous penchons donc sur les débats parlementaires qui ont entouré le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec. Nous analysons le discours portant sur la représentation de la communauté, plus particulièrement en ce qui touche les diverses conceptions du lien politique à travers les positions des trois figures politiques dominantes durant cette période: le premier ministre fédéral, Jean Chrétien, le chef de l'opposition, Lucien Bouchard, et le chef du Reform Party, Preston Manning, en faisant l'hypothèse qu'ils constituent, dans le contexte

pancanadien, trois types différenciés de «pensée politique». Les trois leaders discutent du référendum québécois, puis, après sa tenue, d'une série d'actions du gouvernement central visant à modifier le régime politique canadien: la mise sur pied d'un comité ministériel chargé d'étudier d'éventuels changements constitutionnels et administratifs susceptibles de satisfaire certaines revendications du Québec, un projet de loi consacrant un droit de veto régional pour toute modification constitutionnelle et une résolution de reconnaissance législative du Québec comme «société distincte» au sein du Canada.

Le corpus regroupe, de manière exhaustive, les interventions de ces trois locuteurs portant sur la problématique québécoise durant la période des questions à la Chambre des communes entre le 18 septembre et le 15 décembre 1995 (35^e Législature, 1^{re} session), soit quelque six semaines avant et six semaines après le référendum. Afin de tenir compte de l'onde de choc causée par le résultat du vote référendaire, nous avons ajouté au corpus l'allocution de Jean Chrétien, prononcée à l'occasion du dépôt de la résolution visant la reconnaissance du Québec comme société distincte, de même que les répliques de Lucien Bouchard et de Preston Manning à cette allocution. Au total, le corpus regroupe environ 45 000 mots. Nous avons utilisé la version française des Débats de la Chambre des communes, disponibles en format électronique sur Internet, et avons construit une base de données que nous avons ensuite dépouillée à l'aide de divers outils d'analyse textuelle par ordinateur²⁵.

Ce que nous présentons ici est très sommaire. Il ne s'agira que de dégager quelques pistes de recherche à partir de données fragmentaires qu'une analyse beaucoup plus poussée pourrait explorer en profondeur.

4 Un discours constitutionnel mais deux représentations du lien politique

Nous nous penchons d'abord sur les particularités du vocabulaire de chacun des trois chefs de parti (figure 1). Cette démarche consiste à calculer la fréquence de chaque mot dans chaque discours afin de détecter ceux qui sont sur-utilisés d'un point de vue comparatif (en appliquant bien sûr une formule statistique). Par exemple, les mots apparaissant dans la première colonne sont ceux que Jean Chrétien emploie beaucoup plus fréquemment que les deux autres locuteurs,

²⁵ Nous nous sommes servis de SATO (Système d'analyse de textes par ordinateur), version 4.0. Ce logiciel a été conçu par François Daoust, du Service ATO de l'Université du Québec à Montréal.

toute proportion gardée. Ce type de résultats nous permet de caractériser chaque discours en fonction de ce que l'on peut considérer comme son «vocabulaire distinctif²⁶».

Figure 1
Les vocabulaires distinctifs des locuteurs
(termes triés par ordre d'importance quantitative)

Jean Chrétien	Lucien Bouchard	Preston Manning
veulent	caractère distinctif	unité nationale
Canada	peuple	pouvoirs
voté	Canada anglais	fédéral
société distincte	1982	stratégie
rester	Meech	fédéralisme
Québécois	reconnaissance	fédéraliste
séparer	Québécoises	Canadiens
reste	souveraineté	minorités
Lévesque	Ottawa	décentralisation
consentement	Québec	statu quo
gens	expression	pouvoir
honnête	État	séparatiste
citoyens	démocratie	fédérales
emplois	démocratique	changements
vérité	publiques	séparatistes
population	politique	droits

Examinons les résultats obtenus. Nous pouvons constater que Jean Chrétien fait référence beaucoup plus souvent que ses adversaires aux sujets individuels (*Québécois, gens, citoyens*) et à leur volonté (*veulent, voté*), ainsi qu'à l'idée de transparence (*honnête, vérité*). Lucien Bouchard, alors chef du Bloc Québécois, préfère recourir à un vocabulaire politique plus classique (*souveraineté, démocratie, démocratique, politique*), tout en renvoyant à des entités collectives (*Canada anglais, Québec, Ottawa*) et à l'histoire de leurs rapports (*1982, Meech*,

²⁶ Il s'agit d'une technique de nature «lexicométrique»: on détecte de façon automatisée des régularités dans l'usage des mots. Voir L. Lebart et A. Salem, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, 342 p.

*reconnaissance*²⁷). Preston Manning, chef du Reform Party, se centre plutôt sur l'opposition unité/séparation (*unité nationale, séparatiste, séparatistes*), sur le régime politique (*fédéral, fédéralisme, fédéraliste, fédérales*) et ses enjeux (*pouvoirs, stratégie, décentralisation, statu quo, pouvoir, changements*).

Cette approche de nature exploratoire nous permet donc d'isoler un certain nombre de phénomènes discursifs que nous examinerons maintenant de plus près. Si l'on s'en remet aux résultats présentés à la figure 1, nous apercevons le fait que le projet souverainiste tend à favoriser une représentation du Québec comme communauté ayant le droit à l'autodétermination. Le discours se structure ainsi autour de l'idée que les acteurs politiques et les institutions démocratiques forment une unité organique selon la définition classique de la souveraineté populaire. Lucien Bouchard, chef du Bloc Québécois, dira par exemple:

Et une des choses que 1982 a introduites dans le paysage juridique et politique du Canada et du Québec, c'est que, pour la première fois, on tentait — et on l'a fait, effectivement — d'introduire dans la Constitution la notion d'une nation unique, d'une nation canadienne.

C'est un débat encore plus fondamental, puisqu'il oppose ceux qui respectent le droit démocratique du peuple québécois à décider de son avenir à ceux qui leur nient ce droit.

Or le gouvernement central conteste la légitimité du projet nationaliste en tentant précisément de dissocier les acteurs des institutions: ce que les Québécois veulent n'est pas ce que les élites au pouvoir au Québec cherchent à accomplir par le biais de tactiques malhonnêtes.

Quand va-t-il [Lucien Bouchard] arrêter de jouer avec l'avenir des citoyens qui veulent que les gouvernements s'occupent des vrais problèmes, de la population, de la création d'emplois, de la bonne administration publique? (Jean Chrétien.)

Le discours de Preston Manning exprime une forte opposition au nationalisme québécois, mais, en même temps, s'attache à critiquer l'actuel régime fédéral et le gouvernement central qui le soutient. Encore une fois, le discours se centre sur l'idée selon laquelle les individus ne sont pas bien représentés par leur mandataires. Mais la raison invoquée est différente: c'est le système politique lui-même qui est déficient.

²⁷ L'année 1982 correspond au moment du rapatriement de la Constitution. Le nom «Meech» renvoie à l'accord du lac Meech, signé en 1987 et rejeté en 1990.

Quand le gouvernement va-t-il présenter au Parlement un programme d'unité nationale qui répondra aux préoccupations et aux aspirations légitimes des Canadiens du Québec comme de l'extérieur du Québec? (Preston Manning.)

Ce que l'Ouest souhaite à cet égard — et il en est question depuis une dizaine d'années —, c'est non seulement l'unité nationale, mais le règlement de la question, une position fédéraliste claire, la dénonciation du bluff séparatiste et un fédéralisme amélioré et décentralisé comme solution de rechange au statu quo. (Preston Manning.)

Comme nous le voyons, Jean Chrétien découvre l'existence d'une brèche entre les aspirations des Québécois et le projet entretenu par une élite politique qui ne se soucie pas des vrais problèmes. Lucien Bouchard, quant à lui, avance que le problème principal réside en fait dans la relation politique et juridique entre le Canada et le Québec. Ce que Preston Manning voit comme objet du débat, c'est le fédéralisme canadien lui-même, non pas un parti ou une idéologie en particulier, mais le lien entre l'État canadien et la société civile.

Ces premiers constats nous ramènent à la conviction, assez solidement partagée par certains fédéralistes, selon laquelle il existe une déconnexion entre les élites politiques québécoises et la population²⁸. Le constant rappel d'une prétendue opposition des «gens», de la «population» ou des «honnêtes citoyens» au projet séparatiste soutenu par des élites entêtées et irresponsables vise à nier la légitimité de la démarche souverainiste. Au contraire de l'alarmisme qui mobilise cette élite nationaliste, le peuple expérimenterait, lui, au jour le jour, la coexistence pacifique et un enrichissant multiculturalisme. Cette thèse est actuellement propagée dans les écrits de Mordecai Richler²⁹ et de Nadia Khouri³⁰. Il ne s'agira pas ici de discuter des mérites de cette vue des choses, tout à fait repérable dans le discours que nous analysons, mais plutôt d'en tirer quelques éléments d'analyse.

Au premier abord, la thèse de la déconnexion peut être analysée sous l'angle de la petite stratégie politicienne visant de cette manière à discréditer une option politique. On ne s'inquiéterait pas outre mesure, dans ce cas, du procédé puisqu'il semble renvoyer à l'ordinaire des choses dans le contexte constitutionnel canadien. À un autre niveau cependant, il faut constater ce que cette position exprime de distance

²⁸ P. E. Trudeau, «La nouvelle trahison des clercs», *Cité libre*, vol. 13, no 46, 1962, p. 3-16.

²⁹ M. Richler, *Oh Canada! Oh Québec! Requiem pour un pays divisé*, Montréal, Balzac, 1992, 310 p.

³⁰ N. Khouri, *Qui a peur de Mordecai Richler?*, Montréal, Balzac, 1995, 159 p.

entre les représentations fédéraliste et québécoise de la communauté politique. Car c'est bien à ce niveau, dans les profondeurs de cette faille, que se noue une opposition essentielle. Il paraît assez clair que le discours de Bouchard s'appuie sur une représentation classique de la communauté politique nationale. On travaille à l'émancipation de cette nation, conçue comme regroupement de citoyens dans un État-nation (à faire advenir dans ce cas-ci) et, ce qui est très important, à la poser de manière homologique en face d'une autre (la nation canadienne) que l'on suppose de même nature. Cette communauté politique tient sa cohésion du sentiment d'une histoire partagée et d'une volonté d'affirmation politico-culturelle. Chez Chrétien et Manning, la nation dont on cherche à préserver l'intégrité n'est pas ce corps politique défini en vertu d'une identité sédimentée dans une histoire commune et ressentie comme appartenance, mais bien plutôt, nous avons insisté là-dessus plus haut, le résultat de la construction d'un «nationalisme stato-civique». Le résultat d'ensemble consiste alors en un dialogue paradoxal dans lequel ce qui se donne comme un conflit politique, aussi profond soit-il, oppose en fait deux représentations de l'«être-ensemble» de la société.

Le discours constitutionnel travaille ainsi désespérément à arrimer deux univers identitaires qui ne se situent pas au même niveau. Non pas en raison d'une opposition terme à terme des droits et des prérogatives, mais parce que le monde commun à l'intérieur duquel devrait s'installer le débat se dérobe aux acteurs qui en postulent pourtant l'existence ainsi qu'en fait foi l'interminable dialogue qui, sous cette lumière, rassemble ce qu'on peut bien appeler, en effet, les «deux solitudes».

Mais poursuivons notre analyse. Nous avons étudié l'univers de la cooccurrence des principaux référents de la communauté dans le discours des trois protagonistes. Comme son nom l'indique, la cooccurrence se définit par la présence simultanée de mots (ou de tout autre régularité lexicale, syntaxique ou sémantique) à l'intérieur d'une unité de contexte donnée. Le «covoisinage» des notions (les relations de cooccurrence) délimite un espace relationnel où des représentations sont associées. Les entités réunies peuvent ainsi être en rapport d'opposition, d'exclusion mutuelle ou de complémentarité. Elles peuvent être regroupées à des fins de redoublement d'une même idée, dans une relation de cause à effet ou dans un rapport antagonique, pour ne nommer que quelques-uns des appariements possibles. Mais ces distinctions peuvent être secondaires si l'on considère que l'effet premier de l'association notionnelle consiste en la production de communautés de pensables ou, si l'on préfère, d'univers de sens. Les relations peuvent être de toute nature, mais, ce qui est certain c'est que leur réunion témoigne à la fois de la volonté et de la possibilité pour le

discours de les associer. Notre analyse s'appuie donc à la fois sur l'occurrence d'une notion et sur l'étude des relations que les notions entretiennent entre elles dans l'espace de la phrase³¹.

Nous nous intéressons ici à l'univers notionnel entourant les désignations de la communauté. Plus précisément, nous analysons l'univers de la cooccurrence des notions de «Québec» et de «Québécois», dans la mesure où ces dernières sont de nature à cristalliser les enjeux du débat constitutionnel. La figure 2 illustre le relevé de la cooccurrence des ces deux notions.

Le principal cooccurrent de «Québec» dans le discours de Jean Chrétien est, bien sûr, le terme «société distincte», ce concept qui vise la reconnaissance de la particularité du Québec «en raison de la langue française, de la culture particulière du Québec et du fait que nous avons, depuis que le Québec existe, le droit civil émanant du Code Napoléon». La stratégie post-référendaire du premier ministre canadien a en effet largement consisté à afficher son adhésion au principe d'une reconnaissance du Québec comme société distincte, sans toutefois que soient clairement précisées les conséquences constitutionnelles d'un éventuel aval de cette résolution par l'ensemble des provinces. Le lien du Québec au Canada est ainsi thématiqué: selon Jean Chrétien, il faut «faire en sorte que le Québec continue à faire partie du Canada», car «l'avenir du Québec est à l'intérieur du Canada»; s'il y a des «personnes qui veulent séparer le Québec du Canada», on doit voir que, de manière générale, «les gens du Québec savent que leur avenir, c'est de rester membres de la fédération à part entière de ce grand pays qu'est le Canada». Le lendemain du référendum, par ailleurs, on pourra affirmer que «le peuple du Québec a parlé, a décidé de rester au Canada». Les autres cooccurrents des notions de «Québec» et de «Québécois» dans le discours du premier ministre fédéral renvoient à la discussion sur la résolution visant à «reconnaître que le Québec a une culture différente», ainsi que sur l'attribution d'un droit de veto pour «qu'il n'y ait pas de changement dans la Constitution sans le consentement du Québec».

³¹ G. Cucumel et J. Beauchemin, «Stratégies discursives et test de significativité des cooccurrences lexicales», dans S. Bolasco, L. Lebart et A. Salem, *Analisi Statistica dei Dati Testuali*, Rome, CISU, vol. I, 1995, p. 13-20. V. Armony et J. Duchastel, «Some computer-aided heuristic procedures for political discourse analysis», communication présentée au 90th American Sociological Association Annual Meeting, Washington (D.C.), 1995.

Figure 2

**Cooccurrences significatives
de «Québec» et «Québécois»**

Québec

J. Chrétien Parti libéral	L. Bouchard Bloc Québécois	P. Manning Reform Party
société distincte Canada consentement droit	caractère distinctif Canada peuple expression constitution	droit de veto droits société distincte minorités référendum statut non

Québécois

J. Chrétien Parti libéral	L. Bouchard Bloc Québécois	P. Manning Reform Party
dire séparation veulent Canada Canadiens	référendum	séparation non voter clairement veulent référendaire changement référendum

Le discours de Jean Chrétien sur les Québécois s'appuie en outre sur l'idée qu'il faut «dire la vérité». Nous retrouvons dans ce genre d'énoncé la thèse de la rupture entre les élites souverainistes et les citoyens québécois. Le premier ministre invite ainsi le chef de l'opposition à «dire aux Québécois pourquoi il veut séparer le Québec du Canada», en exigeant de lui «le courage de dire aux Québécois qu'il est un séparatiste». L'argument mis de l'avant est simple: s'il veut «faire la séparation», pourquoi «cacher la vérité sur la séparation aux Québécois?»; pour lui, donc, «ce sont des séparatistes qui ne veulent pas l'avouer aux Québécois franchement et honnêtement». L'appartenance au Canada est invoquée de façon véhémence: «les Québécois veulent rester au Canada», ils «veulent demeurer canadiens», ils «ne veulent pas se séparer». Bref, ils «sont des Québécois et des Canadiens à part entière». Ce que veulent les Québécois ne correspond pas au projet que les chefs séparatistes ont élaboré pour eux. En fait, soutient le premier ministre fédéral, les Québécois «veulent qu'on s'occupe des vrais problèmes» et ils «diront clairement aux séparatistes qu'ils veulent demeurer dans le meilleur pays au monde».

Il est frappant de constater l'omniprésence dans le discours fédéraliste d'une représentation clivée de la communauté politique à partir de laquelle les acteurs ne constituent pas le regroupement des citoyens dans la nation dont parle Schnapper, mais se rencontrent sur la seule base du respect de leurs droits constitutionnels. Cette propension du discours fédéraliste n'obéit pas simplement aux nécessités stratégiques du moment (même si l'on ne saurait ignorer cet aspect) puisque le Canada lui-même ne se représente plus que sous la figure «dé-communautarisée» d'un pays à gérer de la manière la plus efficace possible.

J'ai été élu pour administrer ce pays, pour donner un bon gouvernement aux Canadiens, pour créer des emplois, pour rendre ce pays encore meilleur. Et une condition essentielle pour y parvenir, c'est de s'assurer que le Canada demeure un pays uni. [...] Que le chef du troisième parti sache bien que nous allons respecter nos engagements et que nous nous occuperons à nouveau très rapidement des véritables problèmes du pays : les emplois et la croissance économique. (Jean Chrétien.)

Le discours de Bouchard se distingue par la sur-utilisation du terme «peuple». Par ailleurs, il associe au mot «Québec» la formule «caractère distinctif» dans le cadre d'une problématisation de la particularité de la société québécoise. Le rapport au Canada est posé soit en termes d'échanges (les «flux économiques actuels entre le Québec et le Canada», les «rapports qui doivent exister entre le Canada et le Québec»), soit en termes d'enjeux historiques («le Canada et le Québec affrontent leur destin», «l'avenir même du Canada et du Québec est en

cause»). Dans ce contexte, où l'on discute aussi de cette «Constitution qui n'est pas celle du Québec», «la réalité de peuple que le Québec s'est constituée» est fortement évoquée: on ne peut pas «nier au peuple du Québec le droit de décider de son avenir»; à ce chapitre, «le peuple du Québec n'a pas de permission à [...] demander».

Il [le peuple] sait qu'il ne pourra que se le [ce qu'il veut] donner lui-même, que le prendre lui-même, et que [...] le remède à ses problèmes actuels est à faire en sorte qu'il puisse épanouir son identité dans les domaines économique, social, culturel, dans la mesure où il faut qu'il passe par le statut de peuple. (Lucien Bouchard.)

Le discours de Preston Manning porte de manière générale sur la bataille référendaire (il faut appuyer le «camp du Non», pour que l'on puisse obtenir «un Non décisif» dans ce «référendum sur la séparation du Québec») et, plus tard, sur les effets juridiques découlant de l'éventuelle reconnaissance d'un «statut particulier», voire d'un «statut spécial», au Québec en vertu de «la clause de la société distincte». Non seulement est-il dangereux, selon lui, de «donner un droit de veto constitutionnel au gouvernement du Québec, un gouvernement séparatiste déterminé à diviser le pays», mais cette situation soulève les «préoccupations légitimes des minorités au Québec». Le chef du Reform Party réitère, dans ce type d'énoncés, la représentation statocivique de la citoyenneté en vertu de laquelle les revendications nationalistes du Québec sont condamnées. Le Québec n'est rien d'autre que la réunion de citoyens porteurs de droits dont il faut assurer le respect. Il est donc nécessaire, dans cette perspective, de veiller à «la protection des droits des minorités» et, plus globalement, de considérer «les droits et libertés des habitants du Québec».

Si le discours de Lucien Bouchard ne greffe significativement aucune notion, outre le terme «référendum», sur le mot «Québécois», en revanche, ce dernier mot structure, dans le discours de Preston Manning, la représentation de ce qu'il considère comme étant le véritable enjeu, car «la question référendaire posée aux Québécois n'est pas claire». En ce qui concerne l'option du Oui, «les Québécois doivent connaître la position canadienne sur les modalités et les conditions de la séparation»: il est nécessaire de «dire tout à fait clairement aux Québécois qu'un Oui mènera à la séparation» et, en même temps, il faut «faire comprendre très clairement aux Québécois les véritables conséquences d'une sécession». Toutefois, selon le leader réformiste, voter pour le Non n'implique pas «accepter passivement le fédéralisme tel quel»: il y a des Québécois qui «sont tentés de voter Oui au référendum du Québec non seulement parce qu'ils veulent se séparer du Canada, mais aussi parce qu'ils veulent se séparer d'un gouvernement fédéral trop centralisateur». On doit alors «s'assurer que le Non des Québécois signifie

autre chose que l'acceptation du statu quo», puisqu'ils «veulent une redistribution des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux». Ce changement, «les Albertains le veulent, tout comme les Ontariens, les Québécois et tous les Canadiens».

Après le dernier référendum, les Canadiens ont demandé des changements et la présentation de nouvelles idées pour l'unité nationale. (Preston Manning.)

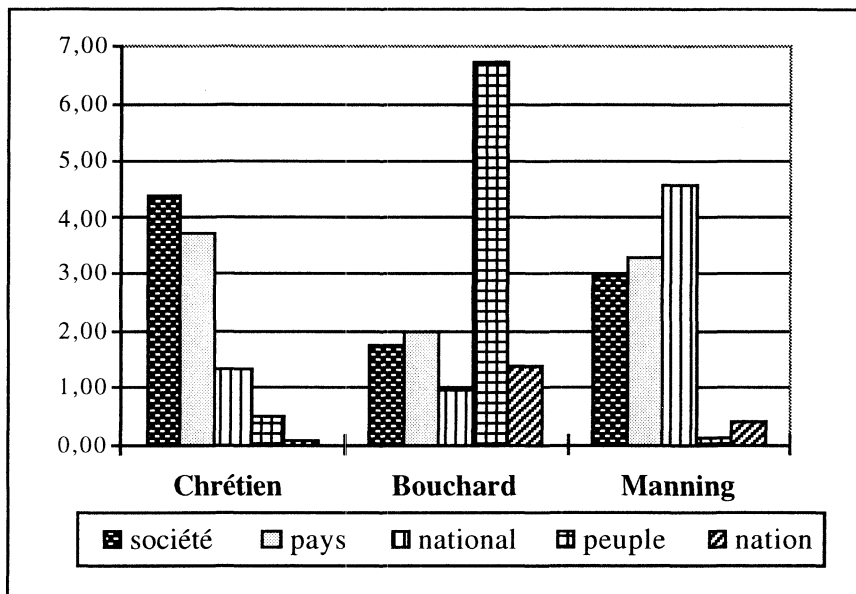
Que pouvons-nous dégager de ces quelques éléments d'analyse? Le projet souverainiste est promu à partir d'une représentation de la société où les acteurs (notamment le peuple), les institutions (la démocratie) et les valeurs élémentaires du «vivre-ensemble» (identité, caractère distinct) forment la totalité politique de la citoyenneté. Le discours souverainiste pose en effet l'existence d'une correspondance entre le peuple québécois et ses institutions démocratiques. La figure 3, regroupant les notions centrales de la représentation de la totalité sociale dans tout espace national, nous semble révélatrice à cet égard. Elle permet de constater qu'alors que le discours souverainiste de Lucien Bouchard mobilise fortement les idées de «peuple» et de «nation», ceux de Jean Chrétien et Preston Manning se bornent le plus souvent au référent plus neutre de «pays».

Le rapport à la société comme totalité politique est joué selon deux stratégies différentes. D'une part, le discours souverainiste postule ou affirme l'unité du corps politique au sens moderne du terme: le peuple constitue la nation, laquelle s'incarne dans l'État national. On cherche alors à promouvoir le projet en invoquant le droit à l'autodétermination et le caractère légitime d'une démarche qui unit étroitement les acteurs politiques (le peuple québécois) aux institutions démocratiques: la représentation d'une fusion ou d'une parfaite transparence entre le projet politique mis de l'avant et les acteurs politiques qui en sont les protagonistes.

Cela étant dit, il faut aussi reconnaître que le peuple est maître de son droit de vote et que, si le peuple du Québec décide un jour de refaire un référendum, il pourra le faire. (Lucien Bouchard.)

Il s'agit donc d'un projet s'inscrivant dans la modernité politique au sens classique. Ici, il y a coïncidence entre les acteurs et les institutions politiques qui les représentent. D'autre part, le discours de Jean Chrétien ne sait plus représenter la société canadienne que sous ses aspects sociodémographiques et fonctionnels.

Figure 3
Désignation du collectif: principes de totalité sociale
 (fréquences pondérées, 1/10 000)



Le chef du tiers parti [...] devrait [...] commencer plutôt à collaborer avec nous afin de faire en sorte que le Canada soit un pays dont les valeurs et le système social rapprochent toute sa population. (Jean Chrétien.)

La référence au «pays» traduit la difficulté à désigner l'unicité de la nation canadienne. Plus encore, elle témoigne de cette propension très paradoxale à vider la référence à la communauté politique canadienne de son historicité dans la mesure où non seulement celle-ci ne se représente pas facilement, mais surtout où il importe de désamorcer par anticipation le débat qu'ouvrirait la référence unilatérale et sans nuance à l'idée d'une «nation canadienne».

Conclusion

Le lancinant débat constitutionnel portant sur la place du Québec au Canada situe face à face des protagonistes qui, en plus de l'immédiateté du conflit qui les oppose — et au-delà des stratégies politiciennes ou électoralistes —, ne partagent pas la même représentation du monde

commun, lequel doit pourtant constituer le substrat de leurs échanges. Bien au-delà du différend concernant la reconnaissance du Québec comme société distincte ou du partage des pouvoirs émerge le problème fondamental qui fait en sorte que la communauté canadienne que l'on cherche à réaménager afin de satisfaire les exigences du Québec ne fait pas l'objet d'une référence identitaire communément partagée, divisée, comme on l'a vu, entre une représentation nationaliste «stato-civique» d'un côté et «politico-culturaliste» de l'autre.

Notre analyse des discours parlementaires entourant le référendum sur la souveraineté du Québec et la question de la «société distincte» nous a permis d'observer le déploiement de deux conceptions divergentes sur ce que signifie la formulation d'un projet politique. Les trois leaders politiques discutent du problème constitutionnel — sur les aspects concrets concernant la répartition des compétences gouvernementales —, mais ils mobilisent dans leur argumentation des «catégories de pensée» fort révélatrices. Nous avons vu, par exemple, que le discours souverainiste postule l'existence d'une correspondance entre le peuple québécois et ses institutions démocratiques, se centrant sur les idées de «peuple» et de «nation», alors que le discours fédéraliste se rabat sur le concept plus neutre de «pays», représenté comme le lieu où les individus et les groupes peuvent s'épanouir pleinement. C'est pourquoi, dans cette perspective, il faut bien administrer le Canada pour qu'il demeure, selon l'expression de Jean Chrétien, le «meilleur pays au monde»: ce que les gens veulent, c'est une amélioration des conditions générales de l'économie pour que chacun (chaque individu et chaque groupe) puisse poursuivre ses propres objectifs. Si le discours souverainiste met de l'avant une image du Québec comme communauté ayant le droit à l'autodétermination et dont l'État exprime la volonté générale, celui des fédéralistes insiste sur l'idée selon laquelle les gouvernements — fédéral et provinciaux — sont avant tout des gestionnaires des ressources collectives. Sans prétendre prouver notre hypothèse avec une démarche aussi sommaire que celle que nous avons exposée ici, nous croyons pourtant avoir pu déceler les indicateurs d'une opposition entre deux conceptions du bien commun: l'une qui lui attribue un contenu (la notion que la reproduction de «l'être-ensemble» est une finalité en soi) et l'autre qui le fait correspondre à un ensemble de «règles du jeu» par lesquelles les divers acteurs cherchent leur propre bonheur sans nuire aux autres.

Sous cet éclairage, le problème canadien apparaît plus profond encore. La réconciliation tant attendue passe peut-être par la voie constitutionnelle, mais on voit difficilement de quelle manière l'on pourra aménager une quelconque entente en l'absence d'un horizon communément partagé en ce qui a trait à la définition normative et politique de ce qui constitue une communauté politique. Plusieurs

auteurs ont déjà évoqué l'intérêt d'une solution «post-nationaliste» au problème canadien, s'inspirant de l'idéal de l'Europe communautaire et de certaines conceptions utopiques comme celle du «patriotisme constitutionnel» formulée notamment par Jürgen Habermas³². Dans ce type de perspectives, on vise à établir un consensus sur un certain nombre de principes d'organisation de l'ordre social: on se réfère à une sorte de matrice déontologique qui servirait en même temps de régime procédural (permettant la gestion publique des droits et des intérêts particuliers) et d'objet d'une allégeance rationnelle (comme système partagé de valeurs). Or ce type particulier de «contrat social» — que d'aucuns voient se réaliser dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 — à la fois formaliste (centré sur la reconnaissance de droits «fondamentaux» plutôt que sur la déclaration de finalités collectives) et symbolique (porteur d'un idéal de la dignité humaine) peut difficilement s'appliquer au litige canado-québécois, car le modèle contractualiste lui-même présuppose un accord sur la question du «pourquoi vivre ensemble». Aucune distribution de droits et de compétences ne comblera le «déficit identitaire» à la base du problème canadien: un nouveau «contrat social» devra impliquer nécessairement une représentation partagée de la communauté politique, ce qui paraît aujourd'hui extrêmement difficile à envisager.

Jacques BEAUCHEMIN
Professeur
Victor ARMONY
Professionnel de recherche
Groupe de recherche en analyse du discours politique
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Résumé

Cet article porte sur le conflit identitaire canadien et la difficulté de produire une représentation de la totalité sociale. Par une analyse des discours parlementaires entourant le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec, les auteurs font ressortir les différentes modalités de représentation du corps politique: le discours souverainiste met de l'avant l'image d'une communauté ayant le droit à l'auto-détermination, alors que le discours fédéraliste se fonde sur une vision fragmentaire de la société. La résolution de la crise constitutionnelle paraît donc improbable dans les termes du débat actuel, car, au-delà des

³² J. Habermas, ouvr. cité.

intérêts politiques des protagonistes, on constate l'existence d'irréconciliables conceptions concernant la vie collective.

Mots-clés: Québec, Canada, référendum, souveraineté, débat constitutionnel, discours politique, identité nationale, société, communauté.

Summary

This paper deals with the problem of constructing a Canadian identity upon which a representation of the social totality could be based. By means of a discursive analysis of Parliamentary speeches made before and after the 1995 Quebec sovereignty referendum, the authors draw out the different modes of representing the political body: whereas the Quebec government's discourse promotes the idea of a self-determining community, the federalist discourse is based on the notion of a fragmentary society. A resolution to the constitutional crisis seems unlikely within the terms of the current debate; above and beyond the political interests of the respective protagonists, there are two incommensurable views of the collectivity.

Key-words: Quebec, Canada, referendum, sovereignty, constitutional debate, political discourse, national identity, society, community.

Resumen

El presente artículo aborda el tema de la crisis de la identidad canadiense y del problema de la construcción de una representación de la totalidad social. A través de un análisis del discurso parlamentario, los autores ponen en evidencia las diferentes modalidades de representación del cuerpo político: el discurso del gobierno del Quebec impulsa la imagen de una comunidad que posee el derecho a la autodeterminación, mientras que el discurso federalista proyecta una visión fragmentaria de la sociedad. La solución de la crisis constitucional parece improbable en los términos del debate político actual pues, más allá de los intereses concretos de los protagonistas, se oponen dos concepciones irreconciliables sobre el sentido de la vida colectiva.

Palabras claves: Quebec, Canadá, referéndum, soberanía, debate constitucional, discurso político, identidad nacional, sociedad, comunidad.